

## PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

## PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

## TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



### DURÉE DE L'ACTION

- 1h30 (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

## MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

## MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur un local pour réaliser la partie pratique.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
  - > Les causes d'incendie,
  - > Donner l'alarme,
  - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
  - > Les moyens de première intervention :
    - > Les différents extincteurs,
  - > Donner l'alerte :
    - > Numéros de secours incendie,
    - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
  - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
  - > Manipulation d'extincteurs sur **simulateur incendie**, avec **réalisation de cas concrets** au sein même de l'établissement,
  - > **Visite** partielle du site afin de présenter les divers moyens de secours présents dans l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

## TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

## PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

## PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

## TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



### DURÉE DE L'ACTION

- 1h30
- 2 sessions sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

## MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

## MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur un local pour réaliser la partie pratique.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
  - > Les causes d'incendie,
  - > Donner l'alarme,
  - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
  - > Les moyens de première intervention :
    - > Les différents extincteurs,
  - > Donner l'alerte :
    - > Numéros de secours incendie,
    - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
  - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
  - > Manipulation d'extincteurs sur **simulateur incendie**, avec **réalisation de cas concrets** au sein même de l'établissement,
  - > **Visite** partielle du site afin de présenter les divers moyens de secours présents dans l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

## TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

### PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements recevant du public de type U ou J, assurant un travail de nuit dans ces locaux et pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et devant mettre en sécurité les patients de l'établissement.

### PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

### TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



#### DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- 2 sessions sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 40 à 50% du temps de formation



#### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
  - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
  - > Evacuer en sécurité
  - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

### MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

### MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur un local de type chambre ou office pour réaliser la partie pratique.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
  - > Les actions pour une mise en sécurité :
    - > Déclenchement des actions de mise en sécurité via le Système de Sécurité Incendie (SSI) :
      - > Alarme évacuation,
      - > Compartimentage,
      - > Désenfumage,
    - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
    - > Les moyens de première intervention :
      - > Les différents extincteurs,
    - > Le transfert horizontal,
    - > Donner l'alerte :
      - > Numéros de secours incendie,
      - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
  - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
  - > Manipulation d'extincteurs sur **simulateur incendie**, avec **réalisation de cas concrets** au sein même de l'établissement,
  - > Mise en œuvre des opérations à réaliser pour effectuer un transfert horizontal :
    - > Lecture adressage SSI,
    - > Action sur le départ de feu,
    - > Evacuer les visiteurs,
    - > Mettre en sécurité les patients,
    - > Coupure des fluides médicaux,
    - > Contrôle de l'évacuation effective des visiteurs et patients.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



## TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

### PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements recevant du public de type U ou J, assurant un travail de nuit dans ces locaux et pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et devant mettre en sécurité les patients de l'établissement.

### PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

### TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



#### DURÉE DE L'ACTION

- 3h30 (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation



#### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
  - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu
  - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
  - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
  - > Evacuer en sécurité

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

### MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

### MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur un local permettant les exercices de type chambre ou office ainsi que les codes de niveau 2 du SSI.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
  - > La réglementation incendie :
    - > Code du Travail,
    - > Règles APSAD (R4, R5, R6),
  - > Les causes d'incendie,
  - > La théorie du feu :
    - > La combustion,
    - > Le triangle du feu,
    - > Les classes de feu,
  - > Le danger des fumées,
  - > Les facteurs de propagation,
  - > Donner l'alarme,
  - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
  - > Les moyens de première intervention :
    - > Les différents extincteurs,
    - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA),
    - > Les extincteurs sur roues,
    - > La couverture anti-feu,
    - > La caisse à sable,
    - > Les différents moyens d'extinctions automatiques,
  - > Déclenchement des actions de mise en sécurité via le Système de Sécurité Incendie (SSI) :
    - > Alarme évacuation,
    - > Compartimentage,
    - > Désenfumage,
  - > Le transfert horizontal,
  - > Donner l'alerte :
    - > Numéros de secours incendie,
    - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
  - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
  - > Manipulation d'extincteurs sur **simulateur incendie**, avec **réalisation de cas concrets** au sein même de l'établissement,
  - > **Visite** partielle du site afin de présenter les divers moyens de secours présents dans l'établissement.
  - > Mise en œuvre des opérations à réaliser pour effectuer un transfert horizontal :
    - > Lecture adressage SSI,
    - > Action sur le départ de feu,
    - > Evacuer les visiteurs,
    - > Mettre en sécurité les patients,
    - > Coupure des fluides médicaux,
    - > Contrôle de l'évacuation effective des visiteurs et patients.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



## TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

### PUBLIC VISÉ

- Personnel des E.R.P. de Type U (établissements de soins) et J (Structures d'accueil pour personnes âgées et pour personnes handicapées) chargé de diriger la mise en sécurité des patients, travailleurs et public en cas de départ de feu.

### PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ

- Exercice accessible aux personnes en situation de handicap.

### TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'EXERCICE

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Article R4227-39 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R6), et Code de la construction et de l'habitation.



#### DURÉE DE L'ACTION

- Environ 1h30
- En fonction de la superficie de l'établissement



#### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Exercice Semestriel



#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Non déterminé

### OBJECTIFS DE L'EXERCICE

- A l'issue de l'exercice :
  - > L'exploitant aura un compte-rendu lui permettant de s'assurer de l'efficacité ou non de l'évacuation de son établissement.
  - > Les chargés d'évacuation auront mis en application les missions qui leur sont affectées dans le cadre de l'évacuation de l'établissement.
  - > Les occupants connaîtront les consignes d'évacuation de l'établissement, les cheminements d'évacuation et les espaces d'attente sécurisée.

### MOYENS TECHNIQUES

- Code de niveau 2 du SSI
- Clef de réarmement des DM

### MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

### ORGANISATION DE L'EXERCICE

- > Prise de connaissance du plan d'évacuation ainsi que de l'organisation par le responsable de sécurité du site et le formateur,
- > Vérification des zones de rassemblement par le responsable sécurité et le formateur,
- > Lancement de l'exercice par DM (si clef de réarmement) ou DI (si code de réarmement S.S.I.),
- > Contrôle du temps d'évacuation,
- > Contrôle du personnel et patients présents aux zones de sécurité,
- > **Débriefing** du temps passé et des incidents de parcours ou de rassemblement **avec tous les participants.**
- > Un rapport d'évacuation écrit sera transmis dans les jours suivants l'exercice.

### TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

## PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

## PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- **Ne pas être assujéti à des crises d'épilepsie photosensible.**
- Le casque de réalité virtuelle est **utilisable** avec des lunettes de vue.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

## TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



### DURÉE DE L'ACTION

- Scénario de 10 à 15 minutes par apprenants (durant 7h)
- Les apprenants passent chacun leur tour
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 100% du temps de formation



### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 35 apprenants maximum sur la journée

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion sans obstacles, **grand téléviseur** ou **mur clair pour projection**.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Système transportable de réalité virtuelle pour le risque incendie.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

## MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une **salle de réunion de 9m<sup>2</sup>, sans obstacles pour réaliser la partie pratique**, avec un **grand téléviseur** ou un **mur clair** pour la projection.
- Afin que les capteurs infrarouges du casque de réalité virtuelle ne soient pas perturbés ou « aveuglés », la salle mise à disposition **ne doit pas être trop exposée à la lumière du jour** (sauf si des volets ou rideaux sont présents).
- De plus, de grands miroirs ou grandes baie-vitrées pourraient altérer le bon fonctionnement de ces capteurs infrarouges.

## MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoir-faire) au moyen d'une mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction en réalité virtuelle.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
  - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
  - > Manipulation d'un extincteur et extinction d'un départ de feu en **réalité virtuelle**, avec **réalisation de scénarios adaptés** à l'activité réalisée dans l'établissement.

*Nb : Il sera opportun que les groupes d'apprenants tout au long de la journée soient peu conséquents. En effet, ils devront passer à tour de rôle ; pendant l'intervention d'un apprenant les autres pourront observer son intervention sur le téléviseur. Plus ils seront nombreux, plus l'attente leur paraîtra longue ; il faut compter en moyenne 5 apprenants par heure.*

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

## TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.





## PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

## PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- **Ne pas être assujéti à des crises d'épilepsie photosensible.**
- Le casque de réalité virtuelle est **utilisable** avec des lunettes de vue.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

## TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



### DURÉE DE L'ACTION

- Scénario de 10 à 15 minutes par apprenants (durant 4h)
- Les apprenants passent chacun leur tour
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 100% du temps de formation



### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 20 apprenants maximum sur la demi-journée

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion sans obstacles, **grand téléviseur** ou **mur clair pour projection**.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Système transportable de réalité virtuelle pour le risque incendie.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

## MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une **salle de réunion de 9m<sup>2</sup>, sans obstacles pour réaliser la partie pratique**, avec un **grand téléviseur** ou un **mur clair** pour la projection.
- Afin que les capteurs infrarouges du casque de réalité virtuelle ne soient pas perturbés ou « aveuglés », la salle mise à disposition **ne doit pas être trop exposée à la lumière du jour** (sauf si des volets ou rideaux sont présents).
- De plus, de grands miroirs ou grandes baie-vitrées pourraient altérer le bon fonctionnement de ces capteurs infrarouges.

## MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoir-faire) au moyen d'une mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction en réalité virtuelle.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
  - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
  - > Manipulation d'un extincteur et extinction d'un départ de feu en **réalité virtuelle**, avec **réalisation de scénarios adaptés** à l'activité réalisée dans l'établissement.

*Nb : Il sera opportun que les groupes d'apprenants tout au long de la demi-journée soient peu conséquent. En effet, ils devront passer à tour de rôle ; pendant l'intervention d'un apprenant les autres pourront observer son intervention sur le téléviseur. Plus ils seront nombreux, plus l'attente leur paraîtra longue ; il faut compter en moyenne 5 apprenants par heure.*

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

## TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

